

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2011

## **Délibération n° 1.1 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2011 de la Ville**

L'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les communes, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif, à voter en section d'investissement un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Primitif 2011 de la Ville.

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil municipal de voter en section d'investissement les crédits nécessaires au bon déroulement des opérations mentionnées dans le tableau ci-joint.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 25 voix pour 8 abstentions (Y. Lesoin, D. Delalande, JM. Huyghe, A. Pennavaire, MR. Bardoux, S. Bories, C. Payan, P. Clerc) :

- SE PRONONCE sur l'ouverture anticipée de crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2011 de la ville.

# VILLE DE CASTANET-TOLOSAN

BUDGET PRINCIPAL VILLE – EXERCICE 2011

## DEMANDE DE CREDITS PAR ANTICIPATION

### DEPENSES

IMPUTATION			Libellé	Montant
Chapitre 20				
Fonction	Article	Service		
026 Cimetière	2031 Frais d'étude	Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine - Urbanisme	Sondage géotechnique pour création du nouveau cimetière	3 000 €
8220 Voirie Signalisation	2031 1 Schéma directeur d'assainissement pluvial	Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine – Voirie Signalisation	Etudes pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement pluvial et études d'inondabilité	3 000 €
Chapitre 21				
8200 Urbanisme	2111 Terrains nus	Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine - Urbanisme	Acquisition parcelles bois de Savignol	6 000 €
8200 Urbanisme	2115 Terrains bâtis	Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine - Urbanisme	Acquisition parcelle CARRIERE	160 000 €
8231 Réhabilitation du Parc des Fontanelles	212 Agencement et aménagement de terrains	Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine – Espaces Verts	Réhabilitation du parc des Fontanelles	10 000 €
Chapitre 23				
81021 Réhabilitation anciens locaux SIVURS	2313 Constructions	Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine – Patrimoine bâti	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des anciens locaux du SIVURS	3 000 €
8220 Voirie Signalisation	2313 1 Réhabilitation de la place Maurel	Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine – Voirie Signalisation	Réhabilitation VRD place Maurel	20 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>205 000 €</b>

### RECETTES

IMPUTATION			Libellé	Montant
Chapitre 16				
Fonction	Article	Service		
01 Opérations non ventilables	1641	Ressources – Finances	Emprunts	205 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>205 000 €</b>

### **Délibération n°2.1 : ZAC du Parc de Rabaudy - Places de stationnement – Société Cité Jardins**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Société Cité Jardins a récemment livré sur Castanet-Tolosan une opération de 30 logements sociaux sur la ZAC du Parc de Rabaudy. Monsieur le Maire précise que la Commune a demandé à la Société Cité Jardins de réaliser des places de stationnement supplémentaires pour cette opération afin de limiter le stationnement anarchique sur le domaine public à proximité du bassin d'orage.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'autoriser la Société Cité Jardins à réaliser quelques places de stationnement sur des parcelles communales limitrophes de l'opération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 32 voix pour 1 abstention (MR. Bardoux) :

- AUTORISE la Société Cité Jardins à réaliser des places de stationnement supplémentaires sur des parcelles communales.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

### **Délibération n°2.2 : ZAC du Parc de Rabaudy - Réalisation d'une résidence de tourisme convention d'opération Commune/Océanis – Avenant N°1**

Le Conseil municipal a délibéré le 21 octobre 2010 pour approuver une convention d'opération à intervenir avec la SAS OCEANIS PROMOTION, pour la réalisation d'une opération de résidence de tourisme classée dans la ZAC du Parc de Rabaudy, au domaine de Fages. Cette convention d'opération a été signée le 22 décembre 2010.

La SAS OCEANIS PROMOTION a sollicité la Commune, pour rajouter à la dite convention, une clause permettant une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) pour tout ou partie de l'opération.

Cette modification de la convention doit faire l'objet d'un avenant n° 1, dont le projet est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour 7 abstentions (Y. Lesoin, D. Delalande, JM. Huyghe, A. Pennavaire, S. Bories, C. Payan, P. Clerc) :

- APPROUVE le projet d'avenant n°1 décrit ci-dessus, à la convention d'opération Commune/SAS OCEANIS PROMOTION.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'opération Commune/SAS OCEANIS PROMOTION.

### **Délibération n°2.3 : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle BB 299 constitutive de la voirie et des espaces verts de l'impasse des Pins**

Le liquidateur judiciaire de la SA PGM, a proposé à la Commune d'acquérir au prix de un euro symbolique, la parcelle cadastrée BB n° 299.

Cette parcelle qui fait partie de l'actif de ladite société, est constitutive des voiries et espaces verts d'un groupe d'habitation dénommé « Les Tolosanes », impasse des Pins.

Il est précisé, que l'entretien de cette voirie et des espaces verts est déjà pris en charge depuis de nombreuses années par la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée BB n° 299 décrite ci-dessus au prix de un euro symbolique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer devant notaire l'acte correspondant, ainsi que tout acte ou document qui serait la suite des présentes.